

Économie verte et emploi : résultats statistiques

Comprendre l'emploi dans l'économie verte à partir de deux approches différentes

L'Onemev a développé deux approches pour appréhender l'emploi dans l'économie verte : l'une s'intéresse aux emplois nécessaires à la production de biens ou services de l'économie verte ; l'autre s'intéresse aux métiers exercés par les individus. Ces deux approches reposant sur des concepts et des méthodologies différentes, les résultats ne sont pas comparables.

L'**approche « activités »** estime un volume d'emploi global relatif à la production de biens ou services ayant une finalité environnementale (= *éco-activités*) ou participant à une meilleure qualité environnementale (= *activités périphériques*). Alors que le suivi des éco-activités fait l'objet d'un règlement statistique européen¹, ce dernier en définissant de fait le périmètre, le suivi des activités périphériques a été spécifiquement développé pour répondre aux besoins exprimés dans le cadre de l'Onemev.

L'**approche « métiers »** permet d'observer le nombre de personnes exerçant un métier à finalité environnementale (= *métier vert*) ou un métier amené à évoluer pour intégrer la dimension environnementale (= *métier verdissant*), quelle que soit l'entreprise dans laquelle elles travaillent, que cette entreprise œuvre ou non dans le champ de l'environnement.

Près d'un million d'emplois dans les activités de l'économie verte en 2017

L'ensemble des activités de l'économie verte mobilise 972 600 emplois équivalents temps plein (ETP) en 2017². On distingue :

Les éco-activités mobilisent 539 200 ETP en 2017, soit 2,1 % de l'emploi total

Les activités dites « périphériques » mobilisent 433 500 ETP en 2017, soit 1,7 % de l'emploi total

Les **éco-activités** regroupent les activités qui produisent des biens ou services ayant pour finalité la protection de l'environnement ou la gestion durable des ressources (*source définition : Eurostat*). Elles sont exercées par des entreprises marchandes et par des administrations. Les biens ou services qu'elles produisent sont destinés, d'une part à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les dommages environnementaux causés à l'eau, l'air, les sols et aux écosystèmes, d'autre part à réduire l'usage des ressources naturelles, notamment à travers la récupération ou la substitution de matériaux ou de produits, et à préserver ou reconstituer les stocks (masses d'eau, forêts, faune et flore sauvages).

Les éco-activités couvrent ainsi de nombreux domaines³. Les effectifs employés sont les plus nombreux dans la réhabilitation des sols et des masses d'eau (96 400 ETP en 2017), la maîtrise de l'énergie (90 200 ETP), la gestion des déchets (82 100 ETP), la gestion des eaux usées (58 300 ETP) et les énergies renouvelables (64 800 ETP).

Les effectifs ont crû de 5,8 % en 2017 contre + 1,1 % dans l'ensemble de l'économie. Cette forte hausse s'explique avant tout par le dynamisme de l'emploi dans le domaine de la réhabilitation des sols et masses d'eau, avec en particulier l'agriculture biologique, marquée par un développement soutenu depuis la fin des années 2000. L'emploi a également augmenté de façon prononcée en 2017 dans les activités produisant des énergies renouvelables, suivant une certaine stabilité entre 2013 et 2016.

Les **activités dites « périphériques »** regroupent l'ensemble des activités produisant des biens ou services favorables à la protection de l'environnement ou à la gestion durable des ressources, sans être pour autant leur finalité première (*source définition : Onemev*). Ces activités comprennent la gestion des espaces verts ainsi que la gestion et l'exploitation de modes de transport plus durables (transport en commun, bicyclette)⁴. Les activités

¹ Règlement (UE) n° 691/2011 relatif aux comptes économiques européens de l'environnement, modifié par le règlement n° 538/2014.

² Selon le nouveau périmètre (*voir p.10*).

³ Les éco-activités sont classées par **domaine environnemental**. Chaque domaine est défini par les nomenclatures d'activités environnementales. Celles-ci distinguent neuf domaines relevant de la protection de l'environnement (classification CEPA adoptée comme norme internationale en 2002) et sept domaines relevant de la gestion des ressources naturelles (classification CReMA développée par une taskforce d'Eurostat).

⁴ Le périmètre des activités périphériques a été modifié à la suite des travaux de mise en conformité avec les définitions et concepts utilisés au niveau européen (*voir p 10*). Cela a conduit notamment à retirer les activités de production et distribution d'eau du champ de l'économie verte et à

périphériques mobilisent 433 500 ETP en 2017, représentant 1,7 % de l'emploi total en France. L'emploi est quasiment stable en 2017 (+ 0,6 %). Après s'être développé rapidement entre 2008 et 2013 avec 45 500 ETP supplémentaires sur cette période, le niveau d'emploi varie assez faiblement depuis 2013 dans les activités périphériques. Cette stabilisation s'explique essentiellement par le ralentissement des investissements dans les infrastructures ferroviaires.

Près de 4 millions de professionnels exercent un métier de l'économie verte en 2017⁵

L'économie verte concerne directement plus de 3,7 millions de personnes en emploi en 2017 (moyenne 2015-2019)⁶. On distingue :

142 000 personnes exercent un métier vert - au sens strict - en 2017, soit 0,5 % de l'emploi total

Environ 3,7 millions de personnes occupent un métier verdissant en 2017, soit 14 % de l'emploi total

Ces professionnels sont avant tout des hommes, disposant souvent d'un niveau de formation type BEP/CAP. Les ouvriers y sont également largement représentés. Les femmes sont proportionnellement un peu plus nombreuses parmi les professions les plus qualifiées, tout en restant minoritaires.

Les **métiers verts** sont des métiers dont la « *finalité et/ou les compétences mises en œuvre contribuent à mesurer, prévenir, maîtriser et corriger les impacts négatifs et les dommages sur l'environnement* ». La grande majorité de ces professionnels exerce un métier lié à la production et distribution d'énergie et d'eau (42 %) ou à l'assainissement et au traitement des déchets (36 %). Les autres occupent des postes en lien avec la protection de la nature ou des métiers plus transversaux, comme les techniciens de l'environnement et du traitement des pollutions ou les ingénieurs et cadres techniques de l'environnement.

Les **métiers verdissants** sont des métiers dont la « *finalité n'est pas environnementale, mais qui intègrent de nouvelles « briques de compétence » pour prendre en compte de façon significative et quantifiable la dimension environnementale dans le geste métier* ». Ils regroupent des métiers beaucoup plus variés que les métiers verts, liés à l'agriculture et la sylviculture, à l'entretien des espaces verts, à l'industrie, au tourisme, à l'animation, à la recherche, aux achats, etc. Malgré l'éventail de professions intégrées dans ce périmètre, 37 % des professionnels exercent un métier lié au bâtiment, 19,7 % aux transports et 19,8 % à l'industrie.

Le travail avec les acteurs professionnels et les structures régionales

Les consultations des représentants des branches professionnelles menées par l'observatoire entre 2012 et 2014 sur un certain nombre de filières ont permis à la fois d'ajuster les justifications d'évolution des métiers pris en compte dans l'approche « métiers » mais également de faire évoluer la liste en 2015.

Malgré la difficulté d'impliquer les acteurs professionnels à ses travaux, la présence de l'Onemev dans différentes structures telles que le Réseau Emploi Compétences (REC) piloté par France Stratégie, qui réunit notamment les observatoires régionaux de l'emploi et de la formation (Oref) et les observatoires de branche, aide à confronter ses méthodologies aux attentes du terrain.

Les structures régionales, représentées principalement au sein de l'Onemev par le réseau des Carif-Oref et les Dreal, utilisent les méthodologies et périmètres sur l'économie verte afin de réaliser leurs propres diagnostics et tableaux de bord, un préalable à la réalisation d'études plus fines sur la thématique. Même si des difficultés existent quant à la mobilisation de certaines nomenclatures et sources de données, souvent inadaptées pour une utilisation régionale, l'Onemev travaille sur le sujet avec les régions intéressées et bénéficie alors d'un échange d'expériences.

basculer les activités de rénovation énergétique dans le domaine de la maîtrise de l'énergie (champ des éco-activités). Pour plus de détails sur ces modifications, se reporter à [la note méthodologique](#) sur le nouveau périmètre des activités de l'économie verte.

⁵ L'approche « Métiers » repose sur une méthodologie et des sources de données qui diffèrent totalement de l'approche « activités », expliquant de fait les différences de millésime. Les sources de données de l'approche « Métiers » permettent de chiffrer l'emploi à N-3 ; celles de l'approche « activités » permettent un chiffrage à N-2.

⁶ Les données d'emploi proviennent du recensement de la population (Insee). 2017 correspond à la moyenne des enquêtes annuelles de recensement 2015-2019.

Le marché du travail de l'économie verte en 2019

14,4 % des demandeurs d'emploi en fin de mois inscrits à Pôle emploi, en catégories A, B ou C, recherchent un métier de l'économie verte en 2019

15,8 % des offres d'emploi déposées par les employeurs auprès de Pôle emploi en 2019 concernent un métier de l'économie verte

Près de 17 % des intentions d'embauche pour l'année 2019 portent sur les métiers de l'économie verte

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B ou C et recherchant un emploi dans un métier vert ou verdissant s'élève en moyenne à 838 700 en 2019 ; ils représentent 14,4 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi. Le nombre de demandeurs d'emploi affiche une baisse en 2019 (- 2,1 % pour l'ensemble des métiers), davantage marquée pour les métiers verdissants (- 3,2 %) que pour les métiers verts (- 0,5 %).

Parallèlement, les employeurs ont déposé plus de 521 700 offres d'emploi sur les métiers de l'économie verte en 2018, représentant 15,8 % des offres d'emploi totales collectées par l'opérateur. La baisse du nombre d'offres d'emploi observée en 2018 se confirme en 2019 (environ - 2%), excepté pour les métiers verts (+ 2,3 %).

Quant aux besoins en main-d'œuvre, les projets de recrutement sur les métiers de l'économie verte représentent près de 17 % de l'ensemble des intentions d'embauche en 2019, avec plus de 446 500 projets de recrutement exprimés par les employeurs. Les métiers les plus concernés par les intentions de recrutement sont les métiers du bâtiment (34 %) et les professions de l'animation socioculturelle (20 %, dont plus des deux tiers sont des recrutements saisonniers).

Les chiffrages produits par l'Onemev sur le marché de l'emploi sont à prendre avec précaution, les résultats étant dépendants des nomenclatures et des sources statistiques mobilisées. Le portrait « statistique » de l'économie verte est de fait parcellaire et mériterait d'être rapproché des réalités de terrain.

Compte tenu de la variété des sources statistiques mobilisées, les millésimes diffèrent d'un indicateur à l'autre.